

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil VINGT CINQ**

**Le 18 décembre 2025 à 19h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 décembre 2025

Présents : M. GROSSENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, Mme CHATRE Murielle, Mme DUQUELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAYE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle, M. DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M. HERTZOG Etienne à M. GROSSENIS Henri, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M. BERTHELIER Bruno, M. DUBUIS Pascal à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. DESBENOIT Bernard (Nandax).

**N°2025/N°225**

## **OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - TRAVAUX SUR LE GROUPE FROID DU TENEMENT LES HALLES ET CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA VILLE DE CHARLIEU**

Monsieur René VALORGE, Président, informe le conseil communautaire que suite à des problèmes récurrents, une consultation a été lancée pour remettre en état le dispositif sur le site.

En effet les besoins en froid du bâtiment concernent :

- La salle de spectacle communale
- Le 1er niveau de la médiathèque
- Les 2 salles de cinéma (une grande et une petite salle)

Un diagnostic préalable s'est appuyé sur l'audit énergétique réalisé en 2023 par le bureau d'étude Enrvie qui concluait sur le caractère vétuste du groupe froid et ses dysfonctionnements.

Il est à noter qu'en 2025 une 1ere partie de travaux sur le site a été conduite afin de mettre en place une production de froid indépendante pour la zone de la régie du cinéma (et permettre ainsi de stopper la production globale de froid du bâtiment, notamment en hiver, et donc de réduire les consommations en électricité liées au refroidissement).

Pour les travaux restants, une consultation a été lancée et 3 devis ont été analysés. Il est proposé de retenir le mieux disant à savoir Thermi Dépannage pour 47 588 € HT.

Le démontage et le remontage de la cloison et de l'escalier seront traités en régie par les services techniques de la communauté de communes et de la commune de Charlieu.

La convention tripartite signée en 2019 entre la communauté de communes, la commune de Charlieu et l'association Au fil du Temps prévoit une répartition pour cette dépense à hauteur de 54 % pour CBC et 46 % pour Charlieu. Pour cette opération spécifique une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage est à envisager avec la ville de Charlieu pour permettre l'inscription des travaux pour compte tiers (partie municipale).

Il est proposé de faire une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour clarifier ce point et permettre de passer des opérations pour le compte de tiers. Ainsi il peut être convenu que la commune de Charlieu désigne Charlieu-Belmont Communauté, en qualité de maître de l'ouvrage pour exécuter en son nom et pour son compte l'ensemble des opérations.

Le maître de l'ouvrage se voit confier par la présente la maîtrise d'ouvrage au sens de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses relations avec la maîtrise d'œuvre privée pour les éléments de maîtrise d'ouvrage qui suivent :

- conclusion des marchés d'études préalables nécessaire(s) à la réalisation de l'opération, et gestion administrative et financière de ce ou ces marché(s) ;
- conclusion du ou des marchés de travaux nécessaire(s) à l'ensemble de l'opération ;
- gestion administrative et financière du ou des marchés de travaux ;
- réception de l'ensemble des ouvrages nécessaires à la réception ;
- gestion de la garantie de parfait achèvement de l'ensemble des ouvrages nécessaires à l'opération ;
- gestion de la garantie de bon fonctionnement attachée à l'ensemble des ouvrages de l'opération ;
- gestion de la garantie décennale attachée à l'ensemble des ouvrages de l'opération.

De manière générale, Charlieu-Belmont Communauté se voit confier l'ensemble des tâches du maître de l'ouvrage, des études de faisabilité jusqu'à l'extinction des garanties décennales.

Dès que la présente convention a un caractère exécutoire, Charlieu-Belmont Communauté peut mettre en œuvre les obligations qui sont les siennes dans le cadre de la présente.

Il appartient à Charlieu-Belmont Communauté de tenir informée la commune de Charlieu.

Les parties considèrent que cette opération concerne des travaux qui sont communs aux deux parties (salle de spectacle pour Charlieu et médiathèque et cinéma pour Charlieu-Belmont Communauté).

Le coût prévisionnel total des travaux s'élève à 47 588 € HT, soit 57 105,60 € TTC ;

Charlieu-Belmont Communauté assure le préfinancement de l'ensemble des travaux nécessaires jusqu'à la réception de l'ouvrage et la gestion des diverses garanties, frais de contentieux éventuels compris.

Au solde de l'ensemble des marchés de travaux, sera établi :

- Le montant des travaux indivisibles, qui sera supporté par chaque partie et calculé au prorata défini par la convention générale votée le 17 janvier 2019 (délibération communautaire N° 2019/009).

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Communauté de communes : 54 %.<ul style="list-style-type: none"><li>◦ Médiathèque : 541 m<sup>2</sup> (30%) + Cinémas : 439 m<sup>2</sup> (24%) = 980 m<sup>2</sup> (54%) sur les 1 823 m<sup>2</sup> du bâtiment.</li></ul></li><li>• Commune de Charlieu : 46 %.<ul style="list-style-type: none"><li>◦ Théâtre Saint Philibert : 843 m<sup>2</sup> sur les 1 823 m<sup>2</sup> du bâtiment.</li></ul></li></ul> |
|--|

Répartition prévisionnelle des coûts HT :

	Charlieu Belmont Communauté	Ville de Charlieu
Montant des travaux indivisibles à répartir 47 588 € HT	25 697,52 €	21 890.48 €

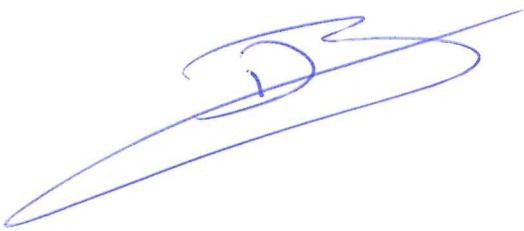
En fin d'opération, Charlieu-Belmont Communauté demandera le remboursement des sommes avancées par elle, déduction faite du FCTVA. Une décision modificative du budget est à suivre pour tenir compte de l'engagement de cette opération dans les meilleurs délais.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide le devis de Thermi Dépannage pour un montant prévisionnel de 47 588 € HT,
- dit que la dépense sera à prévoir au budget principal en section de fonctionnement,
- valide la convention de mandat pour délégation de maîtrise d'ouvrage entre Charlieu Belmont Communauté et la ville de Charlieu,
- autorise M. le Président à signer ladite convention.

La Secrétaire de séance

Représentant de la commune de Nandax  
M Bernard DESBENOIT



Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20251218-DELIB2025-225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

Publication : 23/12/2025